





Modernisation des pratiques professionnelles du domaine buccodentaire

En mai 2011, l'Office des professions annonçait la mise sur pied d'un comité d'experts dont le mandat consistait à formuler des recommandations à l'égard de la modernisation de l'ensemble des pratiques professionnelles liées aux soins buccodentaires. Ces recommandations devaient porter sur :

-  l'actualisation du champ d'exercice des dentistes, des hygiénistes dentaires, des denturologistes et des techniciens dentaires;
-  les activités à risque de préjudice devant faire l'objet d'une réserve aux professionnels du secteur buccodentaire;
-  les compétences et conditions nécessaires à la réserve de chacune des activités jugées à risque de préjudice;
-  la situation des assistantes dentaires.

Rappelons que ce Comité, présidé par le Dr Roch Bernier, était constitué de deux dentistes, deux hygiénistes dentaires, deux techniciens dentaires, deux denturologistes, deux assistants dentaires ainsi qu'un membre représentant le public. Rappelons également que les membres du Comité siégeaient à titre d'experts et non à titre de représentants des ordres ou des associations concernés.

Le Comité a déposé son rapport à l'automne 2012. Ce dernier a fait l'objet d'une consultation ciblée auprès des ordres professionnels du domaine buccodentaire. Ceux-ci ont transmis à l'Office, au mois d'avril 2013, l'ensemble de leurs commentaires ainsi que ceux qu'ils ont été invités à recueillir auprès de leurs membres et de leurs principales associations professionnelles.

Dès l'automne 2013, l'Office s'appuiera sur l'ensemble des commentaires reçus pour statuer sur les suites qui devront être données au Rapport du Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles du domaine buccodentaire.

Les ordres professionnels concernés, en tant que partenaires privilégiés de l'Office, seront informés en premier lieu de tous les développements concernant ce dossier.